

## X

A Paris le 16 août 1720.

Vous ne pouvez pas, mon cher fils, ignorer l'état présent du Royaume. Ce n'est plus en argent ni en or que se font les payemens, c'est en billets de banque. C'est en cette monnaie que j'ai été généralement remboursé de tout ce qui m'étoit du \*, tant en Bourgogne qu'ici, en sorte que M<sup>r</sup> Petitot n'ayant plus rien à recevoir en mon nom, il n'y a plus actuellement de commerce entre lui et moi. C'est ce qu'il n'auroit pas manqué de vous faire savoir si vous lui aviez écrit. De mon côté je n'ai eu garde de l'inviter à vous faire tenir les dix huit francs dont vous me parlez, sachant bien que comme je ne pourrais les lui rendre, il ne pourroit aussi, ou du moins il ne seroit pas obligé de vous les avancer. J'aurois bien pris le parti de vous écrire à Bar-sur Aube si j'avois été sur que ma lettre vous y eut trouvé, mais comme nonobstant les six calotes que votre frère vous a envoyées vous ne preniez pas soin de lui donner de vos nouvelles, j'attendois toujours le moment qu'il vous plairoit de m'en apprendre. Votre lettre du 13<sup>e</sup> de ce mois venant de m'être rendue, j'y fais réponse à l'heure même bien fâché de ne pouvoir, comme par le passé, vous payer désormais vos pensions en autre espèce qu'en papier. La pure vérité est que je n'ai pour tout bien que des billets de banque de cent francs. Sur quoi voici ce que j'ai à vous proposer, c'est de vous augmenter annuellement de quatre livres votre pension qui par ce moyen sera de quarante livres au lieu qu'elle n'étoit que de trente six. En conséquence je vous ferai tenir par la poste un billet de cent livres, et sur ce pied là vous recevrez non seulement vingt livres pour les six derniers mois de cette année, mais de plus quatre vingt livres d'avance, savoir quarante livres pour l'année 1721 et autres quarante livres pour l'année 1722. Je souhaite que cette proposition puisse vous accommoder. Tout ce que je puis vous dire c'est que je suis absolument hors d'état de vous en faire une autre. Si vous saviez la misère dans laquelle nous vivons depuis trois mois votre mère, moi et le reste de la famille, vous trouveriez votre sort de beaucoup préférable au nôtre. Vous savez comme j'en ai usé envers vous quand les tems ont été moins difficiles; soyez persuadé que lorsqu'ils deviendront meilleurs je me ferai un plaisir de vous donner tout le contentement possible. C'est de quoi vous assure, mon cher fils, votre très affectionné père.

DE LA MONNOYE.

Votre mère, votre frère et son épouse vous embrassent, Si vous acceptez le

\* En quittant Dijon, La Monnoye avait vendu tous ses fonds et les avait convertis en rentes sur l'État. Il jouissait d'une existence honorable lorsqu'en 1719 le Gouvernement, adoptant le trop fameux système de Law, remboursa en papier tout les créanciers de l'État. Ceux-ci furent ruinés par la dépréciation des billets émis pour une valeur énorme et La Monnoye fut du nombre. Pour vivre, il fut obligé de vendre les prix que lui avait donnés l'Académie française et composa à ce sujet le distique suivant :

*Laitrum aurumque tuli, felivis prxrnia venie.  
Aurum Rex repetit. Laurea sola munet.*